

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le **lundi 11 mai 2026** à 19 h 30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effets :

La demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal jusqu'à un maximum de 80 % de la superficie d'implantation actuelle, alors que le règlement de zonage prévoit que l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis ne peut excéder 50 % de son implantation, soit une dérogation de 30 %.

#### Identification du site concerné :

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 859 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 296, rang de la Rivière Nord à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Mélanie Demontigny et Monsieur Joël Blackburn.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

(original signé)

Me David Cousineau  
Directeur général et greffier-trésorier adjoint